

SNPI



Syndicat National des **Professionnels Infirmiers**
Infirmières - Cadres Infirmiers - Infirmières Spécialisées

Madame Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Objet : PREAVIS DE GREVE

Lettre Recommandée avec A.R.

Paris, le 5 mars 2018

Madame la Ministre,

Le Syndicat National des Professionnels Infirmiers **SNPI CFE-CGC**, conformément aux articles L.2512-1 et suivants du Code du Travail, à la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, appelle l'ensemble des **professionnels infirmiers (infirmières, cadres, infirmières spécialisées) des secteurs publics et privés** de toute nature (sanitaire, médico-social, à domicile) à un mouvement de grève :

Jeudi 15 mars 2018

Nos revendications portent sur :

- La fin de l'application de la réforme de la tarification,
- Le maintien et la pérennisation de tous les postes,
- La mise en place dans les meilleurs délais des ratios de personnels préconisés dans le cadre du Plan Solidarité Grand Age 2007-2012
- L'ouverture aux salariés concernés des formations qualifiantes correspondant aux fonctions effectuées,
- Le renforcement de la formation et la promotion professionnelle en établissement et à domicile
- La mise en place d'un financement pérenne et solidaire de l'aide à l'autonomie prenant en compte les besoins humains

Le syndicat **SNPI CFE-CGC** est affilié à la CFE-CGC par le truchement de la **Fédération CFE-CGC Santé-Social**. Notre syndicat dépose ce préavis de grève en conformité avec l'article L 2512-2 du Code du Travail évoqué. La CFE-CGC est représentée au Conseil Commun de la Fonction Publique. La CFE-CGC est le 4^{ème} syndicat représentatif dans le privé.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

Thierry AMOUROUX